

PÉRIMÈTRE DE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN
RENFORCÉ SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 27 janvier 2026.

Le Président

MAÎTRISE D'ŒUVRE :

EPODE, LOUP&MENIGOZ, AERE, NALISSE, AID, ATEMIA, ECOVIA, CETIAC, MERCAT, ITER, NICOT,
CONSEIL AFFAIRES PUBLIQUES



Échelle : 1:24 000
Date d'édition : 08/01/2026

04 79 99 39 01 - rda@epode.eu - www.epode.eu

DPUr sur les Zones d'Activités Économiques

Limites de Thonon Agglomération

Limites communales

Domaine public et routes

Parcelles

Bâtiments

